

un certain nombre de foyers-logements, ainsi que de l'humanisation et de la modernisation des hospices du département.

Par lettre du 2 avril 1963, M. le Préfet a fait connaître qu'il serait heureux que le Conseil Municipal participe au fonctionnement de l'association en versant une cotisation.

Le Conseil Municipal

- Sur proposition de M. le Maire

- Considérant le but poursuivi par cette association départementale pour l'aide aux personnes âgées dans le département de la Charente-Méridionale.

Décide

- de voter pour 1963 une participation de 1000 francs à l'association Départementale pour l'aide aux personnes âgées présidée par M. le Préfet de la Charente-Méridionale et dont le siège social est situé Allée du Mail à la Rochelle.

Cette participation sera versée au compte 1339 de la Trésorerie Générale à la Rochelle et sera prélevée sur le Chapitre II, article 10 du budget de 1963.

"Cotisation à diverses associations dont la ville fait partie". Un crédit d'égale somme sera inscrit au budget supplémentaire pour compléter la dotation de cet article qui figure au budget primitif 1963 pour une somme de 500 francs.

Approuvé à l'unanimité

M. le Maire tient à souligner au Conseil l'importance du plan préfectoral destiné à l'amélioration du sort des personnes âgées dans le département.

Pour la région de Boyau, un nouveau foyer de nuit sera implanté, sur le terrain cédé par la ville à l'Hôpital, à côté de l'hospice du jour. L'intention de M. le Préfet est de classer les personnes âgées par infirmités.

2°/ Installation d'un poste téléphonique chez le Commissaire de Police (M. Martras)

Par lettre du 3 avril 1963, M. le Préfet a appelé

68163
63032

se propose notamment d'aider au financement de la construction de maisons de retraite, de la création d'un certain nombre de foyers-logements, ainsi que de l'humanisation et de la modernisation des hospices du département.

Par lettre du 2 avril 1963, M. le Préfet a fait connaître qu'il serait heureux que le Conseil Municipal participe au fonctionnement de l'association en versant une cotisation.

Le Conseil Municipal

- sur proposition de M. le Maire

- Considérant le but poursuivi par cette association départementale pour l'aide aux personnes âgées dans le département de la Charente-Maritime.

Décide

de voter pour 1963 une participation de 1000 frs à l'association Départementale pour l'aide aux personnes âgées présidée par M. le Préfet de la Charente-Maritime et dont le siège social est situé Allée du Mail à la Rochelle.

Cette participation sera versée au compte 1339 de la Trésorerie Générale à la Rochelle et sera prélevée sur le Chapitre II, article 10 du budget de 1963

"Cotisation à diverses associations dont la ville fait partie". Un crédit d'égale somme sera inscrit au budget supplémentaire pour compléter la dotation de cet article qui figure au budget primitif 1963 pour une somme de 500 francs.

Approuvé à l'unanimité

M. le Maire tient à souligner au Conseil l'importance du plan préfectoral destiné à l'amélioration du sort des personnes âgées dans le département

Pour la région de Royan, un nouveau foyer de vieilles sera implanté, sur le terrain cédé par la ville à l'Hôpital, à côté de l'hospice du Jura. L'intention de M. le Préfet est de classer les personnes âgées